

Conseil d'administration du 23 septembre 2020

Membres en exercice : 54

Membres présents ou suppléés : 53

Membres ayant donné mandat : 0

Nombre de voix : 53

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n° 2020-08

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PARC NATIONAL DE FORETS AU COMITE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 7 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020, à la salle polyvalente d'Arc-en-Barrois, commune du siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts.

Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu la demande formulée par la Région de Bourgogne Franche-Comté par mel du 7 septembre 2020, afin de désigner nominativement les personnes titulaire et suppléante pour représenter le Parc national de forêts au sein du Comité Régional de la Biodiversité, en respectant la parité homme/femme ;

Après un vote à l'unanimité le conseil d'administration désigne :

Article 1 :

Madame Christine GUILLEMY – représentant la Région Grand-Est comme représentant titulaire du Parc national de forêts au sein du Comité Régional de la Biodiversité ;

Monsieur Frédéric NAUDET, représentant la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais comme représentant suppléant du Parc national de forêts au sein du Comité Régional de la Biodiversité.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 23 septembre 2020

La directrice par intérim



Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT